

## Autorisation d'utilisation d'une ordonnance collective

Nom de l'ordonnance et du protocole : Diarrhée de novo persistante : plus de 4 selles par jour; depuis 4 à 6 semaines.

Les installations et les secteurs suivants sont autorisés à appliquer l'ordonnance collective :

Secteur : Service de l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Installations :

- Rimouski
- Mitis
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Si votre installation ou votre secteur n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas reçu la formation ou l'information appropriée.

Date de révision : Juillet 2020.

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Diarrhée de novo persistante : plus de 4 selles par jour; depuis 4 à 6 semaines

Validé par le comité interdisciplinaire sur les ordonnances collectives, standardisées et protocoles le :

Janvier 2018

Approuvé par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) le :

Janvier 2018

Date d'entrée en vigueur : Janvier 2018

Date de révision : Juillet 2020

Date de péremption : Janvier 2021

Référence à un formulaire :  oui  non

### PROFESSIONNELS HABILITÉS

Les infirmières ou les infirmiers cliniciens œuvrant au Service de l'Accueil clinique.

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES DES PROFESSIONNELS VISÉS

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

### SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

Le Service d'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

### MÉDECIN RÉPONDANT

Le médecin omnipraticien requérant ou le médecin de famille de la personne.

### CLIENTÈLE OU SITUATION(S) CLINIQUE(S) VISÉES

Personne de 18 ans ou plus, pour qui un diagnostic de diarrhée de novo persistante : plus de 4 selles par jour depuis 4 à 6 semaines a été posé par le médecin traitant.

### INDICATIONS ET CONDITIONS

- Personne qui requiert une investigation clinique en gastroentérologie, classée subaiguë, dans un délai de 72 heures.
- La personne doit répondre aux critères d'admissibilité du Service de l'accueil clinique.

### EXCLUSIONS

Aucune.

## CONTRE-INDICATIONS

- Abdomen aigu.
- État infectieux : Diaphorèse intense, frissons, anorexie, Température buccale plus grande ou égale à 38,5 °C.

Si depuis la réception de la référence médicale, la personne présente un ou plusieurs symptômes suivants :

- Signes et risques de déshydratation :
  - Oligurie de plus de 12 heures
  - Vomissements répétés
- Température buccale plus grande ou égale à 38,5 °C.
- Douleur abdominale intense non soulagée par analgésique
- Augmentation de 50% ou plus de la créatinine.

## INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

Accélérer la prise en charge de la clientèle présentant un diagnostic de diarrhée de novo persistante : plus de 4 selles par jour depuis 4 à 6 semaines, de nature subaiguë, en la faisant débiter par une infirmière ou un infirmier clinicien, dans un mode ambulatoire sécuritaire.

## LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Si la personne présente une ou des contre-indications, elle est dirigée à l'urgence et le médecin traitant est avisé.
- En cours d'application de l'ordonnance collective, si présence de tests anormaux, suivre les indications présentes sur l'algorithme.

## DIRECTIVES

Voir l'algorithme en annexe.

## APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE PAR LE CMDP

Directrice des soins infirmiers : FRASER, BRIGITTE  
Nom et prénom

  
Signature

2018-06-01  
Date

Déléguée du CMDP : DR LANDRY, LINDA  
Nom et prénom

  
Signature

2018-06-11  
Date

## MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE\*

	Nom et prénom	N° permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
1-					
2-					
3-					
4-					
5-					

\* Hors établissement ou dans les cabinets médicaux : l'ordonnance collective doit être signée par tous les médecins et doit comprendre le nom, le numéro de téléphone, le numéro de permis.

## SOURCE

---

BEAULIEU, C. (2008). *Diarrhée chronique, pas de panique! Formation continue*. Le Médecin du Québec, volume 43, numéro 10 [en ligne]. [https://www.mcgill.ca/familymed/files/familymed/diarrhee\\_chronique\\_pas\\_de\\_panique.pdf](https://www.mcgill.ca/familymed/files/familymed/diarrhee_chronique_pas_de_panique.pdf)

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE RIMOUSKI-NEIGETTE. (2010). *Accueil clinique, Cadre de référence*.

Expert interne : Dr André Larose, gastroentérologue, Chef de service de gastroentérologie, CISSS du Bas-Saint-Laurent.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

---

Le document actuel réfère aux derniers résultats probants disponibles et sera révisé aux trois (3) ans par le comité interdisciplinaire sur les ordonnances collectives, standardisées et protocoles.

Ce guide clinique est présenté à titre indicatif et ne remplacera pas le jugement du clinicien.

La présente ordonnance collective a été élaborée par : Myriam Dionne, infirmière clinicienne.



# Gastroentérologie

## OC-AC-GE-1 Diarrhée de novo persistante : plus de 4 selles par jour, depuis plus de 4 semaines

Priorité : 3

Professionnels habilités :	Infirmière ou infirmier clinicien travaillant à l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent
Clientèle visée :	Personne âgée 18 ans et plus, pour laquelle un diagnostic de diarrhée de novo persistante : plus de 4 selles par jour, depuis plus de 4 à 6 semaines en phase subaiguë a été posé par le médecin traitant.
Indications :	Personne qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 72 heures.
Conditions :	Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique et être référé par le médecin traitant.
Contre-indications :	<b>Abdomen aigu; État infectieux : Diaphorèse intense, frissons, anorexie T°B plus grande ou égale à 38,5°C. Si depuis la réception de la référence médicale : Douleur abdominale intense non soulagée par analgésique; Signes et risque de déshydratation : Oligurie de plus de 12 h, Vomissements répétitifs; T°B plus grande ou égale à 38,6°C; Augmentation de 50% ou plus de la créatinine.</b> Si présence de contre-indications : Diriger la personne à l'urgence et aviser médecin le traitant.
Activités réservées :	Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

